



Affiches

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 28 octobre 2003

J'habite dans une résidence équipée de quatre ascenseurs régulièrement enfumés par des fumeurs. Certains résidents en ont la nausée. Un avertissements demande de ne pas fumer dans les ascenseurs, mais il est tellement discret que les récidivistes dans la parfaite mauvaise fois qui les caractérise font semblant de ne pas les voir.

Votre association disposerait-elle d'affiche que nous pourrions apposer à tous les endroits stratégiques de l'immeuble afin de faire respecter notre droit à respirer de l'air non pollué par la fumée de tabac ?

Réponse :

Oui DNF tient à votre disposition des pictogrammes gratuits non-fumeur. En appelant le 01 42 77 06 56 vous pourrez connaître le poids et la taille de ces autocollants afin de nous faire parvenir une enveloppe timbrée qui nous permette de vous les expédier.